



## MÉMORANDUM D'ACCORD DE COOPÉRATION

Entre

LA PLATEFORME DES FEMMES DU G5 SAHEL (PF-G5S)

Et

LE CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE PRIVEE (CIPE)

La Plateforme des Femmes du G5 Sahel (PF-G5S), représentée par la Coordinatrice Régionale de la Plateforme, **Mme Nana Aicha Cissé**, et le Centre Internationale de l'Entreprise Privée (CIPE), représentée par la Responsable de Programme en Afrique de l'Ouest **Mme. Hanna Wetters**.

**CONSIDÉRANT QUE** la PF-G5S, en tant qu'institution reconnue du G5 Sahel, a pour responsabilité principale de représenter la voix des femmes et promouvoir leur participation au développement de l'espace G5 Sahel;

**CONSIDÉRANT QUE** le CIPE est un partenaire actif dans le domaine de la promotion d'un dialogue public-privé axé sur l'inclusion économique et la prospérité partagée ainsi que la promotion du genre et la participation du secteur privé a la promotion des valeurs démocratiques et la lutte contre les inégalités socio-économiques.

**CONSIDERANT** les recommandations de la conférence de Nouakchott en Décembre 2019 pour une plus grande participation des femmes à l'agenda de reformes économique dans l'espace du G5 Sahel .

La PF-G5S et le CIPE (ci-après dénommées le "Partenaire" ou "les Partenaires", selon les cas), sont convenues de ce qui suit:

### Article premier (Objectif)

1. Les Partenaires conviennent de coopérer étroitement et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel afin d'atteindre leurs objectifs communs visant à assurer la participation des femmes au dialogue public-privé en matière d'inclusion économiques dans la zone du G5 Sahel.



2. Les Partenaires conviennent de coopérer de bonne foi, dans le cadre d'activités conjointes et concertées menées conformément aux dispositions du présent Mémoire, afin de réaliser les objectifs énoncés ci-dessus.

### **Article 2 (Portée du Mémoire)**

1. Le présent Mémoire fixe le cadre volontaire de la coopération entre les Partenaires et détermine les conditions et les modalités de l'action de collaboration pour atteindre leurs objectifs communs. Il définit les domaines de coopération ainsi que les arrangements régissant cette coopération.

2. Le présent Mémoire exprime dans son intégralité l'accord intervenu entre les Partenaires en la matière et remplace toutes les communications orales et documents écrits antérieurs.

3. Les Partenaires sont convenus que le présent Mémoire ne confère aucun droit exclusif concernant les activités qui y sont visées et qu'ils peuvent mener des activités similaires en collaboration avec d'autres partenaires.

### **Article 3 (Domaines de coopération)**

Conformément à leur programme de travail et aux dispositions du présent Mémoire, les Partenaires s'engagent à mener des initiatives communes dans les domaines suivants :

- Plaidoyer pour la promotion du genre, l'intégration économique et l'autonomisation des femmes ;
- Promotion du leadership féminin dans le domaine économique ;
- Identification des opportunités d'amélioration des conditions de vie des femmes au G5 Sahel.

### **Article 4 (Responsabilités des Parties)**

Les Partenaires conviennent d'étudier au fur et à mesure qu'elles se présentent les possibilités de collaborer à l'élaboration et l'exécution d'activités et de projets dans les domaines de coopération cités.

Le CIPE s'engage à intégrer la PF-G5S dans son programme Projet de « *PROMOTION A UN DIALOGUE PUBLIC PRIVE VECTEUR DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, DE LUTTE CONTRE*



L'« EXTREMISME VIOLENT ET LA SECURITE AU SAHEL » qui couvrira la période Juillet 2020 à Février 2020.

La PF-G5 Sahel s'engage à participer avec leadership dans les activités du dit programme, particulièrement dans le domaine de la promotion de la participation des femmes à l'agenda de réformes et aux efforts de plaidoyer ; en plus la PF-G5S fera partie intégrante de la coalition des acteurs du dialogue public-privé soutenu par CIPE dans la cadre dudit projet.

Les Partenaires peuvent constituer des groupes de travail composés de représentants de chacun d'entre eux pour surveiller l'élaboration et la réalisation de projets particuliers.

### Article 5 (Points de contact)

1. Afin de faciliter la mise en œuvre courante du présent Mémoire, des contacts directs sont établis entre les représentants des Partenaires.
2. La PF-G5S sera représentée par **Mme Nana Aïcha Cissé**, Coordinatrice Régionale de la Plateforme, comme point focal. Elle sera chargée de coordonner l'ensemble des communications et la mise en œuvre du Mémoire.
3. Le CIPE désigne un point de contact **M. Sidatt Haroune**, Expert Régional chargé de coordonner l'ensemble des communications et la mise en œuvre du Mémoire.

### Article 6 (Conditions générales)

1. Financement : Aucune obligation de financement n'est imputable dans le cadre du présent Mémoire. CIPE financera son plan de travail inscrit dans le cadre du projet et veillera à la prise en charge d'une pleine participation de la PF-G5S.
2. Responsabilité et statut: Aucune disposition du présent Mémoire ni aucune autre disposition connexe ne peut être interprétée comme constitutive d'un partenariat ayant des effets juridiques, d'une coentreprise, d'une relation de représentation, d'un accord exclusif ou d'une autre relation similaire entre les Partenaires du présent Mémoire.  
Il s'agit d'un partenariat axé sur une collaboration en matière d'échange, de participation et de construction d'actes visant la promotion du genre et de l'inclusion économique des



femmes au G5 Sahel.

3. Les Partenaires comprennent que la nature volontaire du Mémorandum exige une collaboration en bonne foi avec une résolution de tout différend, désaccord ou réclamation à l'amiable.
  
3. Les parties souhaitent l'intégration et l'observation du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel par le biais de son unité chargée de la promotion du Genre.
  
4. Le présent Mémorandum prend effet à la date de sa signature par les représentants autorisés des Partenaires ; il est conclu pour une durée allant au 31 Décembre 2021.

EN FOI DE QUOI les soussignés, représentants dûment autorisés de la PF-G5S, d'une part, et CIPE, d'autre part, ont signé le présent Mémorandum d'accord en deux exemplaires originaux en langue française, à la date et aux lieux indiqués ci-après:

Pour la Plateforme des Femmes du G5 Sahel:

Signature

Nom : Nana Aïcha Cisse  
Poste : Coordinatrice Régionale  
Date : 20 novembre 2020

Pour Le Centre International de l'Entreprise Privée

Signature

Nom : Hanna Wetters  
Poste : Responsable de Programme, Afrique  
Date : 1 Decembre 2020



Pour la PF-G5S

Pour CIPE